L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 22 MAI 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

MME JACOB, 17 Barcone, étalon de coiffure et coupe de cheveux pourdames et enfants. 17nov—dim 1f

DEMANDER.

ON demande—Des faiseuses de corsages et de jupes. S'adresser, 15 rue Dauphine; Mmes Moïses et fils. 21 mai—2f

A VENDRE.

LE grand insecticide détruit punaises, ravce etc., 25 c. la bouteille, fabriqué par L. Pichet, 95 rue Royale. 22 mai—4 dim

A VENDRE cottage double, 413 Bagatelle; cottage simple, 285 St-Philippe; cottage simple, 121 Marigny; cottage double, 436 Bienville; 2 terrains, rue Prieur, entre Laharpe et Lapeyrouse.—J. H. Wilson, chambre No 4, Kenner Block. 22 mai—1 f.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Mélanie D. Breton, épouse d'Eugène Brice Sembre, contre son mari.

No 29,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division "C"—Sur les motifs consignés dans l'opinion écrite de la Cour, ce jour, exprimée et enregistrée, Il est ordonné, jugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mélanie D. Breton contre son mari Eugene Brice Sembre dissolvant la communauté existant entr'eux, et contre E. Cerritbet, ayant droit des créanciers de sondit Sembre, adjugeant la demanderesse propriétaire, avec droit exclusif d'administration, 1° d'une somme de $695.70 reçue par elle de la faillite d'Eugène Brice Sembre, son mari; et 2° de l'immeuble décrit en sa pétition, et acquis par elle de Victor Merle et de dame A. Boada, épouse de Thomas Boada, par acte de vente passé pardevant M. T. Duceros, notaire, le 30 avril 1869.

Il est, en outre, ordonné, jugé et décrété que l'intervention de H. B. Claflin & Compagnie soit mise hors de Cour, et leur demande rejetée à leurs frais; les frais restant devoir être payés au pro rata, par le défendeur Eugène Brice Sembre, et E. Cerritbet, syndic.

Il est de plus, ordonné, jugé et décrété que la pétition de la demanderesse touchant les bijoux et l'argenterie, lui soit refusée comme en cas de faute de plaider (non suit).

Jugement rendu le 7 et signé le 11 mars 1892.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
14mai—2f—1f p com

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ephraim Officer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,407—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Brothers, femme de Aaron Pelzer, administratrice de cette succession, n'a serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20mai—20 25 29

Succession de Mme Gertrude Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,703—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Kramer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mai—20 25 29

Succession d'Albert Kuntz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,488—Division A—Attendu que Margaret Kuntz, femme de Proteo E. Edington, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Albert Kuntz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoilles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 mai—18 22 27

Succession de William Schwehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,428—Division D.—Attendu que Mme Veuve Schwehm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Schwehm, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux à qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoilles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 mai—15 20 24

Succession de Gilles St. Hilliyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,219—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pourlesquelles le compte final présenté par Walter Scott, toteur testamentaire des héritiers mineurs et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13mai—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,789—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Raymond Ducos soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvignaud, notaire, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le 14me jour de juin 1892, à 11 heures A. M. dans le but de nommer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires requises pour leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 mai 1892.
Signé FRED. D. KING, Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 mai—21 en 30)

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 23me jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée: Dans les procès et chiffres suivants, à savoir: Pauline Frank vs John C. Frank.—No 34,313—Division "C"—Sur motion de E. J. Wenck Esq. avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les lois applicables dans le cas en faveur et contre le défaut qui est ordonné, adjugé et décrété que ce défaut inscrit dans cette affaire le 31 de cembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John C. Frank, son mari, déclarant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui jusqu'ore existait entre eux; que la demanderesse, Pauline Frank, ait un plus jugement contre le défendeur, John C. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens de la dite communauté qui a jusqu'à ore existé